

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.



PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . .	18 fr. » c.	Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . .	10 » —	13 » —
Trois mois, — . . .	5 25 —	7 50 —

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou refusés, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 18 minutes du matin,	Poste.
9 — 04 — — — — —	Omnibus.
4 — 35 — — — — —	Express.
6 — 56 — — — — —	Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 07 minutes du matin,	Mixte (prix réduit).
7 — 52 — — — — —	Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — — — —	Express.
5 — 47 — — — — —	Omnibus.
9 — 57 — — — — —	Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR.

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Nous croyons savoir que le gouvernement français insiste beaucoup pour que, dès le début de la conférence de Londres, les parties belligères consentent à une suspension d'armes, afin de mettre un terme, au moins pendant les négociations, à une lutte qui se continue dans des conditions véritablement désastreuses.

(Le Pays.)

Francfort, 14 avril. — La Diète a accepté hier, à une majorité considérable, la proposition des comités relative à la conférence. Elle a donc décidé qu'elle s'y ferait représenter : c'est M. de Beust, ministre des affaires étrangères de Saxe, qui sera son plénipotentiaire. Ce choix a été fait à peu près à l'unanimité.

On lit dans le Journal de Dresde :

Le roi de Saxe ayant donné son consentement au choix de M. de Beust pour représenter la Diète à la conférence, celui-ci a déclaré accepter le mandat. Il a remercié, en même temps, la Diète de la confiance qu'elle lui témoignait.

Le Morning-Post annonce, pour mercredi prochain, une réunion préliminaire des membres de la conférence.

Francfort, 16 avril. — L'Europe publie le texte officiel d'une note circulaire du cabinet de Copenhague, signée par M. Monrad, président du ministère.

Cette note, qui porte la date du 9 avril, est un réquisitoire énergique contre le bombarde-

ment de Sonderbourg. M. Monrad déclare que le Danemark aurait pu user de représailles, mais, dit-il en terminant la dépêche, « la réprobation du temps présent et la condamnation de l'histoire sont une peine trop lourde pour que nous prétendions rien y ajouter. Nous nous bornons donc à signaler les faits. L'Europe et l'humanité jugeront. »

Le Moniteur prussien, du 15 avril, publie les nouvelles suivantes.

« Hier, le prince Adalbert, à bord de l'Orille, a fait une reconnaissance vers Jasmund. Il a rencontré une frégate et un vaisseau de ligne danois qui l'ont poursuivi à coups de canon sans pouvoir l'atteindre. L'Orille a rejoint, le soir, l'escadre prussienne à Swinemunde. »

« La nuit dernière, les tranchées de Düppel ont été reliées par une parallèle. Ce travail s'est effectué sans perte. Nos troupes ont fait quelques prisonniers. La canonnade a duré toute la nuit. »

Copenhague, 15 avril. — Le bombardement de Düppel et d'Alsen a été faible cette nuit, mais il a repris violemment ce matin et a occasionné des pertes importantes. Plusieurs fermes ont été détruites.

D'après des nouvelles récentes, l'insurrection de Pologne, quoique généralement comprimée et vaincue, ne serait pas encore entièrement éteinte. La Gazette de Breslau, du 14 avril, dit qu'un nouveau corps d'insurgés, fort de 500 hommes, s'est formé dans les districts de Krotoschin et de Wreschen, du grand-

duché de Posen, et a passé la frontière du royaume de Pologne, près de Golin.

Le Journal de Dresde publie un télégramme de Varsovie annonçant le résultat de la perquisition effectuée, la veille, dans les bureaux du Crédit foncier. On a trouvé l'ordre le plus parfait dans les livres et dans la caisse.

L'affaire des couvents moldo-valaques préoccupe toujours le gouvernement turc. Des lettres de Constantinople du 7 annoncent qu'Aali a adressé, à propos de cette affaire, une invitation officielle aux représentants des puissances intéressées. Les ambassadeurs de France et d'Italie attendaient leurs dernières instructions. La Russie et l'Autriche veulent s'opposer à la ratification de la mesure de sécularisation et demander qu'elle soit rapportée. La Prusse, désintéressée dans la question, soutient la Russie et l'Autriche. Sir Bulwer hésite.

D'après ces mêmes correspondances, Abdi pacha est revenu de son inspection des côtes de la mer Noire. Il a eu avec Fuad pacha une conférence à laquelle assistaient le marquis de Moustier et sir Bulwer. Nousret pacha a reçu une mission analogue pour Varna et les côtes de Bulgarie.

Un incident inattendu vient de rappeler l'attention publique sur la guerre d'Amérique.

L'Index, qui paraît à Londres, publie dans son numéro du 14 une correspondance de M. Slidell racontant un nouveau fait de dépêches prétendues des confédérés, mais en réalité fabriquées par les fédéraux.

Le Morning-Post, commentant le faux rapport Mallary, fait observer que l'aveu tardif du gouvernement fédéral, reconnaissant que le document si instamment présenté au comte Russell comme authentique n'était qu'une invention, est de nature à produire sur le gouvernement et le peuple anglais la plus pénible impression.

Des lettres de Rome du 13 annoncent qu'une bombe a éclaté, la veille, dans la soirée, dans la rue Palambella, et que trois personnes ont été blessées. La gendarmerie pontificale aurait arrêté un avocat chez qui l'on a trouvé des listes appartenant au comité unitaire. Nous attendons de nouveaux renseignements et des indications plus complètes pour apprécier le caractère et la portée de cette odieuse tentative.

On mande de Londres, le 16 avril :

Garibaldi a reçu hier une députation du Reform-Club, qui l'a invité à un banquet. Garibaldi a accepté. Il est allé ensuite à Bedford, où il a été chaleureusement accueilli. Le soir il a assisté à la séance de la chambre des communes.

Garibaldi a visité ce matin la brasserie Barkly-Perkins. Il dîne ce soir chez lord Palmerston.

Une souscription sera ouverte pour faire don à Garibaldi d'un domaine de 50,000 livres sterling (1,250,000 francs).

Les envois d'adresses de municipalités à Garibaldi continuent.

Nous empruntons l'extrait suivant à une correspondance adressée de Paris, le 15 avril, au Phare de la Loire :

FRUSTRATION.

LE PREMIER SUCCÈS.

(Suite.)

L'octogénaire agitait avec tant de véhémence sa main à pomme d'or, qu'il effleura l'épaule de sa fille et craignit un moment de l'avoir blessée.

— Ceci, mon père, dit Marceline en portant la main à son épaule, revient de droit à M. Mony, qui, si bien saisi vos paroles, aurait pu faire un meilleur choix qu'il n'a fait.

— Eh! ne le disais-tu pas toi-même tout-à l'heure? demanda le capitaine d'un ton assez rude et fronçant le sourcil. Voyons, expliquons-nous tous les deux : s'agit-il l'intention de louvoyer au lieu de gouverner droit, comme il convient à la loyauté et à la franchise?

Une ombre passa sur le front de la jeune fille; elle baissa la tête et garda le silence.

— Tout ceci n'est que bagatelles, sans doute, reprit le vieillard; néanmoins, comme le disait l'autre

à je ne sais qui et je ne sais où, les grains de sable font les montagnes, les moments font l'année et les bagatelles font la vie. Sans me boudier plus longtemps, et surtout sans dissimuler, parle enfin, mon enfant, comme le doit la fille de ton père. Que penses-tu de cette demande en mariage très-probable, à mon avis, et, si j'ai raison, que faut-il répondre?

— Je ne sais... décidez vous-même, mon bon père. Je n'élèverai qu'une seule objection; comment m'éloigner d'ici? comment vous quitter, moi qui vous aime tant et me trouve si heureuse, depuis ma sortie du couvent, de vivre auprès de vous, de vous soigner, de vous embrasser, même quand vous élevez la voix et froncez les sourcils comme tout à l'heure?

— Et ton père, tout grondeur qu'il est par moments, crois-tu donc, ô ma Linotte chérie, qu'il te laisserait partir aussi sans douleur? Nous trouverions pourtant un moyen d'arranger tout cela pour le peu d'années qui me reste encore; je retiendrais six mois, j'irais les passer avec vous à l'autre extrémité de la Bretagne, au bout du monde, s'il le fallait. Les déplacements, à mon âge, ont peu d'attrait; n'importe, je m'y résignerais pour ton bonheur, persuadé d'ailleurs que le dernier se ferait bientôt,

car, ainsi que le disait cet Américain ou cet Espagnol, la mort vient aux jeunes et les vieux vont à la mort.

La présence soudaine de Lucien, qui devait accompagner le père et la fille dans une promenade, mit fin à cet entretien, terminé ainsi par une pensée de deuil. On était au libre dimanche, et la voiture, en passant devant la maison d'école, reçut Amélie et Maurice, invités la veille par M. Ploubère pour visiter de compagnie les ruines d'un château voisin.

La toilette de Marceline était fort simple, et M. de Mony lui en sut gré en voyant la modeste robe d'orléans et le petit chapeau faqué de l'institutrice. Les profits de l'école ne permettaient pas de plus riches atours après avoir prélevé, pour la maison, les frais de l'indispensable, et, pour la mère et la sœur absentes, de trois mois en trois mois, un envoi de cinquante francs dont celles-ci avaient grand besoin.

Il y a de pauvres habits qui racontent de touchantes histoires, comme il y en a de très brillants qui sont à eux seuls une accusation, une flétrissure. La plupart des femmes n'y songent pas assez: on croirait que les soupçons les plus injurieux les effrayent moins qu'un regard de compassion sur la robe

à bon marché ou le chapeau économique.

Les ruines du vieux château de Trélané dominaient une vallée profonde, dans laquelle serpentait encore la petite rivière dont les eaux baignaient la lisière du bois où M. de Mony avait rencontré Maurice. Les chemins pour s'y rendre étaient fort agrestes, et d'autant plus difficiles à suivre en voiture qu'après deux jours de pluie très-abondante, toutes les mares et tous les bourbiers du monde semblaient s'y être donné rendez-vous. Le véhicule choisi pour cette excursion était solide, le cheval qui le traînait beaucoup plus robuste qu'élégant, et, toutefois, voiture et cheval n'avançaient que très-lentement: l'une faisant gémir ses roues à la rencontre fréquente d'énormes pierres, l'autre secouant la tête d'un air découragé et paraissant se dire à lui-même: j'ai beau faire de mon mieux, ce voyage finira mal. Ces remarques, le capitaine les faisait tout haut, et les jeunes gens qui l'écoutaient riaient avec lui, prenant en patience les soubresauts que leur occasionnaient à chaque instants les rochers ou les ornières. Heureusement aussi que l'œil et l'oreille trouvaient amplement à se dédommager des difficultés de la route.

— Entendez-vous là-bas, dans les roseaux, chan-

J'ignore si c'est le printemps qui en est cause, mais tout est rose aujourd'hui. L'archiduc Maximilien est parti, la Diète consent à aller à la conférence, l'alliance anglo-française est sur le point de renaître de ses cendres, et la brouille augmente entre la Prusse et l'Autriche...

Avec cela, la Bourse monte, le soleil luit à l'horizon, les lilas fleurissent, les prairies verdissent; que vous faut-il de plus?

La conférence, il est vrai, n'a pas encore réglé la question danoise, la guerre continue dans les duchés, l'Italie n'a pas renoncé à prendre Venise, ni la Hongrie à conquérir son indépendance; la Pologne lutte toujours et la Russie fait des préparatifs menaçants; mais quoi? pouvez-vous espérer que le rêve de Jean-Jacques se réalisera de nos jours, que l'Europe se transformera pacifiquement en une vaste confédération, au centre de laquelle siègera un congrès permanent, juge souverain et absolu de toutes difficultés?

Ce serait, ma foi, trop exiger, et, puisqu'il plaît à Dieu de nous laisser quelques jours de répit, sachons nous contenter de ce que nous avons, de peur de trouver pire.

Aussi bien la conférence se réunira dans cinq jours et nous aurons des émotions. Je crois toujours, en effet, qu'elle ne pourra pas se mettre d'accord, et je crains que la situation ne soit un peu plus grave, le lendemain de cet échec, qu'elle ne l'était avant même qu'il fût question de la conférence.

Il se pourrait bien toutefois que ce jour-là, l'alliance anglo-française fût sérieusement rétablie et cela nous permettrait d'envisager avec plus de calme les complications qui peuvent se produire.

Voici le texte de la convention conclue entre le gouvernement de l'Empereur des Français et celui de l'Empereur du Mexique :

Le gouvernement de S. M. l'Empereur des Français et celui de S. M. l'Empereur du Mexique, animés d'un désir égal d'assurer le rétablissement de l'ordre au Mexique et de consolider le nouvel empire, ont résolu de régler par une convention les conditions du séjour des troupes françaises dans ce pays, et ont nommé pour leurs plénipotentiaires à cet effet, savoir :

Sa Majesté l'Empereur des Français, M. Charles-François-Edouard Herbert, ministre plénipotentiaire de 1^{re} classe, conseiller d'Etat, directeur au ministère des affaires étrangères, grand-officier de son ordre impérial de la Légion d'Honneur, etc. ;

Et S. M. l'empereur du Mexique, M. Joaquin Velasquez de Leon, son ministre d'Etat sans portefeuille, grand-officier de l'ordre distingué de Notre-Dame de Guadalupe, etc. ;

Lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

Art. 1^{er}. Les troupes françaises qui se trouvent actuellement au Mexique seront réduites le plus tôt possible à un corps de 25,000 hommes, y compris la légion étrangère.

Ce corps, pour sauvegarder les intérêts qui ont motivé l'intervention, restera temporairement au Mexique dans les conditions réglées par les articles suivants.

Art. 2. Les troupes françaises évacueront le Mexique au fur et à mesure que S. M. l'empereur du Mexique pourra organiser les troupes nécessaires pour les remplacer.

Art. 3. La légion étrangère au service de la France, composée de 8,000 hommes, demeurera néanmoins encore pendant six années au Mexique, après que toutes les autres forces françaises auront été rappelées conformément à l'article 2.

A dater de ce moment, ladite légion passera au service et à la solde du gouvernement mexicain. Le gouvernement mexicain se réserve la faculté d'abréger la durée de l'emploi au Mexique de la légion étrangère.

Art. 4. Les points du territoire à occuper par les troupes françaises, ainsi que les expéditions militaires de ces troupes, s'il y a lieu, seront déterminés de commun accord et directement entre S. M. l'empereur du Mexique et le commandant en chef du corps français.

Art. 5. Sur tous les points où la garnison ne sera pas exclusivement composée de troupes mexicaines, le commandement militaire sera dévolu au commandant français.

En cas d'expéditions combinées de troupes françaises et mexicaines, le commandement supérieur de ces troupes appartiendra également au commandant français.

Art. 6. Les commandants français ne pourront intervenir dans aucune branche de l'administration mexicaine.

Art. 7. Tant que les besoins du corps d'armée français nécessiteront tous les deux mois un service de transports entre la France et le port de Vera-Cruz, les frais de ce service, fixés à la somme de 400,000 fr. par voyage (aller et retour), seront supportés par le gouvernement mexicain et payés à Mexico.

Art. 8. Les stations navales que la France entretient dans les Antilles et dans l'Océan Pacifique enverront souvent des navires montrer le drapeau français dans les ports du Mexique.

Art. 9. Les frais de l'expédition française au Mexique à rembourser par le gouvernement mexicain sont fixés à la somme de 270 millions pour tout le temps de la durée de cette expédition jusqu'au 1^{er} juillet 1864. Cette somme sera productive d'intérêts à raison de 5 0/0 par an.

A partir du 1^{er} juillet, toutes les dépenses de l'armée mexicaine restent à la charge du Mexique.

Art. 10. L'indemnité à payer à la France

par le gouvernement mexicain, pour dépense de solde, nourriture et entretien des troupes du corps d'armée à partir du 1^{er} juillet 1864, demeure fixée à la somme de 4,000 fr. par homme et par an.

Art. 11. Le gouvernement mexicain remettra immédiatement au gouvernement français la somme de 66 millions en titres de l'emprunt au taux d'émission, savoir : 54 millions en déduction de la dette mentionnée dans l'article 9, et 12 millions comme à-compte sur les indemnités dues à des Français en vertu de l'article 14 de la présente convention.

Art. 12. Pour le paiement du surplus des frais de guerre et pour l'acquittement des charges mentionnées dans les articles 7, 10 et 14, le gouvernement mexicain s'engage à payer annuellement à la France la somme de 25 millions en numéraire. Cette somme sera imputée : 1^o sur les sommes dues en vertu desdits articles 7 et 10 ; 2^o sur le montant, en intérêts et principal, de la somme fixée dans l'article 9 ; 3^o sur les indemnités qui resteront dues à des sujets français en vertu des articles 14 et suivants.

Art. 13. Le gouvernement mexicain versera, le dernier jour de chaque mois, à Mexico, entre les mains du payeur général de l'armée, ce qu'il devra pour couvrir les dépenses des troupes françaises restées au Mexique, conformément à l'art. 10.

Art. 14. Le gouvernement mexicain s'engage à indemniser les sujets français des préjudices qu'ils ont indûment soufferts et qui ont motivé l'expédition.

Art. 15. Une commission mixte, composée de trois Français et trois Mexicains, nommés par leurs gouvernements respectifs, se réunira à Mexico dans un délai de trois mois pour examiner et régler ces réclamations.

Art. 16. Une commission de révision composée de deux Français et de deux Mexicains, désignés de la même manière, siégeant à Paris, procédera à la liquidation définitive des réclamations déjà admises par la commission désignée dans l'article précédent et statuera sur celles dont la décision lui aura été réservée.

Art. 17. Le gouvernement français remettra en liberté tous les prisonniers de guerre mexicains dès que l'empereur du Mexique sera entré dans ses Etats.

Art. 18. La présente convention sera ratifiée et les ratifications en seront échangées le plus tôt que faire se pourra.

Fait au château de Miramar, le 10 avril 1864.

Signé : HERBERT,

JOAQUIN VELASQUEZ DE LEON.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

M. Hidalgo, ministre plénipotentiaire du

gouvernement mexicain près du gouvernement français, est arrivé le 14 à Paris venant de Trieste, qu'il avait dû quitter, par ordre de son souverain, avant le jour fixé pour le débarquement.

L'empereur Maximilien I^{er} a désiré que l'empereur Napoléon III fût le premier souverain qui reçut la notification officielle de l'avènement d'un prince de la maison de Habsbourg au trône du Mexique. C'est, en effet, pour remplir cette mission, que M. Hidalgo s'est empressé de venir prendre possession de son poste.

On télégraphie de Berne, 15 avril, à l'agence Havas, que le conseil fédéral a décidé de remettre en vigueur les décrets d'expulsion lancés contre Mazzini. Les autorités cantonales ont reçu des ordres en conséquence.

Les Anglais qui se trouvent à Paris, épliquent la part singulière que prend l'aristocratie anglaise aux manifestations garibaldiennes, en disant qu'il est toujours dans les habitudes de cette aristocratie de ne pas s'isoler du peuple, de se mêler à toutes ses émotions, et de les diriger et pour que ses actes ne prennent point un caractère hostile aux élites gouvernementales. L'aristocratie anglaise a trop de bon sens pour ne pas apprécier Garibaldi à sa juste valeur, et le lendemain de son départ, il ne sera plus question de lui. Il n'aura obtenu de l'enthousiasme britannique d'autre concours que celui des guinées qu'il aura eues caissées.

Le 12 avril, avant la crüe annoncée, le château de Chenonceau a été vendu à l'amiable à M. Pelouse, fils de l'ancien directeur de la Monnaie de Paris. M. Pelouse n'a acquis que le château et le lot qui l'accompagne, moyennant le prix de 800,000 fr. Le surplus de la terre a été retiré et sera vendu plus tard.

Le débarquement de l'ambassade japonaise s'est effectué à Marseille au bruit des salves d'artillerie. On a rendu aux ambassadeurs les honneurs militaires.

Les envoyés japonais sont encore à Marseille où ils se reposent des fatigues de leur long voyage. Ils doivent se mettre en route pour venir à Paris, après avoir séjourné quelques heures à Lyon.

Le paquebot la Vera-Cruz, de la Compagnie transatlantique, a quitté Saint-Nazaire, midi, à midi, pour se rendre à sa destination.

Ce paquebot transporte au Mexique une partie des bagages de l'empereur Maximilien I^{er}.

Une expérience des plus intéressantes eu lieu samedi, de midi à cinq heures, sur terrain situé sur un boulevard de Neuilly, rue Cardinet. Les fils d'un constructeur mécanicien de la rue Pierre-Levée faisaient fonctionner, sous la direction d'un ingénieur, des machines locomobiles à vapeur dites pioches-défricheuses, à l'aide desquelles il a

ter la fauvette, disait Lucien, et tout près de nous, ici, dans les buissons, la caille et le bouvreuil? Que sont quelques fondrières au prix des riants tableaux que nous offre à chaque pas cette chaîne de montagnes, et quoi de plus gracieux, par exemple, que ces prairies qui s'étendent à perte de vue au pied des collines, les unes couronnées de blés verts, les autres de bois? J'admire tout à l'heure les pans de mur d'un vieux pigeonnier féodal au bord d'un étang, où des milliers de grenouilles s'évertuaient à sauter en chœur notre passage, et maintenant, derrière ces marronniers d'Inde, entre ces réseaux d'eaux courantes, ces déversoirs, ces cascades, j'entrevois un moulin nouvellement construit et dont le gai tic-tac me paraît charmant. Tout me plaît, tout m'enchanté depuis que nous avons laissé l'ennui du chemin vicinal pour la surprise de cette route de traverse où les rayons du soleil nous arrivent à travers le feuillage des ifs.

Les deux jeunes filles applaudissaient à l'enthousiasme du voyageur; mais de quelle profonde pitié n'eussent pas été saisis, en l'écoutant, les trois quarts au moins de ses camarades de collège, têtes vides, cœurs usés, ceux-ci, et ne connaissant rien que les bâillements de l'ennui ou les ricanements de

l'indifférence.

On arriva, et ce fut encore une heure de délices que la visite minutieuse des restes du vieux château. Il occupait le point le plus élevé d'une montagne abrupte et dont les escarpements, vus du ravin qui la contournaient, res-embraient aux murs lézardés d'un palais de géants. Ces gigantesques rochers, revêtus çà et là, comme l'étaient aussi les vieilles tours, de plantes grimpanes, avaient une apparence sauvage qui formait contraste avec un bosquet de jeunes acacias plantés, on ne sait par quel caprice, derrière une galerie à machicoulis et meurtrières. Une source abondante, protégée par l'image de saint Hubert, contribuait sans doute à la fraîcheur du feuillage qui la couronnait, et laissait échapper un ruisseau bordé de violettes, de myosotis et de boutons d'or. Où trouver un lieu de repos plus agréable et mieux fait pour un dîner champêtre! On s'y installa joyeusement avec le franc rire et l'excellent appétit que donnent un ciel bleu au-dessus de la tête, un air pur autour de soi, un tapis de gazon sous les pieds.

Il faut avoir usé largement, comme nous, des courses à travers champs, des journées passées dans les bois et sur les grèves, pour comprendre ce

qu'un débris de pâté ou une aile de volaille ajoutent de séduction aux paysages les plus romantiques.

S'il est admis qu'un ventre affamé n'a pas d'oreilles, disait M. Ploubère, en se montrant le consommateur le plus intrépide des provisions apportées par lui, je soutiens qu'il est aussi aveugle que sourd. Une admiration exténuée, entravée par des tiraillements d'estomac, ne tient pas debout. Je suis tellement persuadé qu'un dîner copieux est nécessaire pour donner aux beautés de la nature ce quelque chose de fini et d'achevé qui n'existe pas pour l'homme à jeun; j'allie si bien le plaisir de la ruine dont parle l'éloquemment je ne sais quel auteur avec le plaisir de soutenir mes forces par un bon et solide repas, que, tout à l'heure, je vous proposerai un nouvel examen de ces vieux murs et du beau pays qui les environne. Soyez persuadés que nous entendrons ma petite Linoite ou sa douce compagne s'écrier : Tiens, tiens, nous n'avions vu ni ceci, ni cela.

Les deux jeunes filles répondaient avec enjouement à ces plaisanteries, et leur bon appétit prouvait qu'elles acceptaient comme incontestable la justesse des observations du vieux marin.

Mlle de Rosmadec s'était chargée du dessert, et

ce fut un concert d'éloges pour sa manière habile de pétrir et de façonner un gâteau. Ce talent particulier qu'il ne lui connaissait pas encore remit en mémoire à M. de Mony une amie d'enfance, fille de et pauvre gardeuse de dindons. Avec des cotillons un peu moins franches, Amélie rappelait, en Peau-d'Ane par sa naissance supérieure à sa fortune et d'autres rapports aussi vrais, bien qu'ils fussent moins évidents.

Oui, pensait le voyageur, si les longues robes n'y sont pas, la toilette n'en vaut guère mieux. Prenez garde, pourtant, mesdemoiselles, vous ne daigniez des pauvres habits, vous si dédaigneuses, indigentes quelquefois du côté du cœur et de l'intelligence; prenez garde de méconnaître la leule des fées, celle dont la beauté morale a des rures éclatantes, et qui, dans le secret de sa robe revêt, quand il lui plaît, la robe couleur soleil.

Le repas terminé, on revint à la galerie et à la salle d'honneur, où de curieux détails d'architecture, échappés d'abord à l'attention de tous, méritaient une autorité nouvelle aux paroles de l'épouse. Privé du bonheur de voir, l'aveugle menait la main sur les murs, soulevait en passant

défoncé et labouré une certaine étendue de terrain.

Parmi les personnes assez nombreuses qui assistaient à cette expérience, on remarquait LL. Exc. M. Troplong, président du Sénat, et M. l'ambassadeur de Turquie, MM. de la Doucette, baron Roger, Pereire, Ducoux, etc.

Le lendemain, à six heures du matin, les deux locomobiles, marchant par la vapeur, sont rentrées aux ateliers de la rue Pierre-Lévy en passant par le boulevard Malesherbes et en remontant les anciens boulevards, depuis la Madeleine jusqu'à la rue du faubourg-du-Temple, non sans exciter vivement l'intérêt des passants diligents pour qui, en général, ce mode de locomotion à vapeur, sur la voie publique, était une nouveauté.

— M. Dupin a fait beaucoup de mots spirituels, et on lui en a beaucoup prêtés : on ne prête qu'aux riches.

Voici, par contre, un mot sur M. Dupin :

L'illustre procureur à la cour de cassation vient de faire réimprimer son ouvrage qui a pour titre : *Le procès de Jésus-Christ devant Caïphe et Pilate*. C'est une réfutation anticipée et fort curieuse de l'ouvrage de M. Renan.

A cette occasion, le pape aurait envoyé sa bénédiction à M. Dupin. Si la nouvelle se confirme, nous aurons *Dupin béni*.

Chronique Locale.

LE Puits Cambon à la Breille.

(Souvenir des Carabiniers de 1765) (1).

Cambon ! voici un nom inconnu à Saumur et fort ignoré naguères à la Breille où il était enfoui sous la poussière des archives municipales. L'oubli pourtant ne doit pas le couvrir de son épaisse enveloppe ; celui qui le portait a habité dans nos murs, a laissé à nos portes la trace vivante d'une pensée aussi gégéreuse qu'elle a été utile à un pays longtemps pauvre et délaissé.

Le colonel Cambon appartenait à ces carabiniers de Monsieur (Louis XVIII), si renommés par la fondation de l'Ecole de cavalerie et par leur bienfaisance, qui s'est manifestée partout où ils en ont trouvé l'occasion : le récit qui va suivre a pour objet de raviver son souvenir.

Quel fut le berceau de Cambon, je l'ignore ; toujours est-il qu'en 1768 il faisait partie de l'état-major des carabiniers casernés à Saumur, et qu'il avait des relations d'amitié avec un prêtre de campagne nommé Marais, desservant la paroisse de la Breille.

Par une belle matinée de septembre, le bon curé voit arriver à son modeste presbytère (aujourd'hui maison manable habitée par le sieur Blandin, maire) le colonel son ami, es-

(1) Voir l'Echo des 2, 9, 14, 16 mai 1863. Souvenirs des Carabiniers.

corté de quatre brillants cavaliers équipés et armés en chasse. Si grande fut la joie du pasteur à la vue de cette belle compagnie, grande aussi fut son inquiétude sur les moyens de lui faire accueil. Qu'allait dire la vieille Marthe, la ménagère du logis ?

Il fut bientôt délivré de cette perplexité en voyant ses hôtes détacher de dessus la croupe de leurs chevaux des sacoches dont la rotundité annonçait la richesse.

Marthe, accourue à sa voix, transporta au logis les sacoches l'une après l'autre et tira de celles-ci des flacons de vins dont le cachet disait la finesse, de celles-là des viandes appétissantes, des gâteaux sucrés et dorés ; puis, satisfaite de cette corne d'abondance, elle informa les convives qu'à midi la clochette les appellerait au diner. *C'est notre heure*, dit-elle !

Nos chasseurs acceptèrent la consigne, prirent ce petit verre qu'on nomme militairement *la goutte*, et les voilà poursuivant lièvres et perdreaux.

La clochette sonnait comme ils rentraient au presbytère, chargés de gibier et disposés à faire honneur au festin préparé.

Leur premier soin, selon la coutume, fut de se rafraîchir. De l'eau ! dit le colonel à la ménagère. Celle-ci, munie d'un pichet à fleurs, arrive tout émue à ce commandement inaccoutumé ; elle remplit d'eau cinq verres et retourna à son office. Nos cavaliers y répandent une larme d'eau-de-vie et boivent avec avidité.

— Quel singulier goût a cette eau, s'écrie le colonel lorsqu'il eut repris haleine.

— Mon ami, lui dit tranquillement le bon curé, ce goût tient à la nature du sol sur lequel nous la puisons. Au sommet de ce coteau, nous ne possédons pas de puits à eau vive ; il faudrait descendre à plus de cent pieds pour la rencontrer : nous creusons seulement jusqu'à l'argile, où nous trouvons cette eau claire dont vous voyez l'échantillon. Il faut bien s'en contenter.

— Ne pourrait-on, reprit le colonel, entreprendre le creusement d'un puits à sources vives ?

— Hélas, répondit le pasteur, cette tentative a eu lieu en 1762, au hameau voisin (nouveau bourg) ; mais le 2 juin de la même année, un éboulement est survenu, couvrant de ses débris, à 22 pieds de profondeur, le malheureux ouvrier qui était occupé à creuser un puits : il a péri et personne n'a voulu reprendre son œuvre.

— Pauvres gens, dit tristement le colonel ; eh bien, ajouta-t-il après une pause, dinons et buvons pour cette fois notre vin sans mélange, de peur d'en altérer la bonté. Nous aviserons désormais à vous procurer de l'eau vive.

Le bon curé sourit et se mit en devoir de servir ses hôtes.

Au coucher du soleil, Cambon et son es-

corte quittaient gaiement le presbytère, promettant bien au pasteur de songer au puits tant désiré par son troupeau.

A quelque temps de là, vers la mi-octobre, des puisatiers de Saumur, nommés Chassins, arrivaient à la Breille pour y creuser le puits communal que l'on voit sur la berge de la route n° 55, en face du nouveau presbytère et qu'on doit nommer *Puits Cambon* ! ainsi l'a baptisé le curé Marais, en mémoire du bienfait de son ami.

On lit en effet sur un registre de l'état civil de la Breille, en l'année 1768, la note ci-après :

« Le puits du Vau-de-Chevré tomba de fond en comble le 2 juin 1762, et fut reconstruit en 1768 par ordre du conseil, sous l'initiative de M. Duclouzel, à la sollicitation de M. Cambon, colonel au corps des carabiniers, ami et protecteur du curé qui par juste raison l'a nommé le Puits Cambon. »

Signé : MARAIS. Signé : CAMBON. »

« Nota. — 23 octobre 1768, translation des ossements de Druillet, péri le 2 juin 1762, sous les ruines du puits, à 22 ans. »

Puisse les descendants du colonel Cambon, s'il en existe, connaître ce trait de bienfaisance qui honore leur auteur, comme celui qui était son ami. PAUL RATOUIS.

Une des principales maisons de commerce de notre ville a reçu d'un de ses correspondants la lettre suivante :

« Monsieur,

J'ai l'honneur de vous annoncer que mon fils peut maintenant voyager et qu'il a toutes les qualités requises pour faire un excellent voyageur. Il est spirituel, adroit, constant, persuasif, intelligent, et d'une patience à toute épreuve, qualité assez rare ; sa conduite est irréprochable. Ajoutez à cela des talents et vous aurez le portrait exact de son caractère.

Quant au physique, il est encore heureusement doué sous ce rapport ; d'un regard vif, d'un air avenant, il est assuré de triompher auprès de la plus belle moitié de sa clientèle.

Sa chevelure blonde oudoie agréablement sur son large front qui indique une intelligence supérieure, et tous les négociants sérieux voudront entrer en relations avec lui.

En attendant votre aimable réponse, veuillez, je vous prie, recevoir les salutations empreintes de

« Votre très-humble serviteur,

Nous garantissons l'authenticité de cette lettre.

Heureux père, d'avoir un tel fils. Heureuse mère qui a donné le jour à cette merveille ; plus heureuse la maison de commerce qui aura ce modèle des voyageurs. Sa fortune est faite.

Il est à désirer que ce bon papa ait de nom-

breux descendants et que tous ressemblent à ce Chérubin.

VILLE DE SAUMUR.

VENTE DE MATERIAUX.

Le Maire de la ville de Saumur prévient le public qu'à partir de ce jour, on recevra, au secrétariat de la Mairie, les offres qui pourront être faites pour l'acquisition des matériaux de la maison occupée par M. Potet, chapelier, rue Saint-Jean.

Cette maison sera démolie à partir du 1^{er} septembre prochain.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18 mars 1864.

Le Maire, CHEDEAU, adjoint.

VILLE DE SAUMUR.

CONSTRUCTION D'UN CLOCHER

A L'ÉGLISE SAINT-NICOLAS.

Le président du conseil de fabrique de la paroisse de Saint-Nicolas, de Saumur,

Prévient les entrepreneurs de travaux publics, que le mardi 5 mai prochain, à une heure de l'après-midi, à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, il sera procédé à l'adjudication, sur soumissions cachetées, de travaux à exécuter pour la construction d'un clocher à ladite église de Saint-Nicolas.

Le montant de la dépense s'élève à 24,775 fr. 59 c.

Les concurrents pourront prendre connaissance des plans et devis au secrétariat de la Mairie de Saumur, tous les jours (fêtes et dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 5 heures de l'après-midi.

Saumur, le 9 avril 1864.

Le président du conseil de fabrique.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

L'Empereur a adressé au ministre des finances la lettre suivante :

Palais, des Tuileries, 15 avril 1864.

« Monsieur le ministre,

L'heureuse solution de l'affaire du Mexique que fait naître en moi le désir de voir le pays profiter du premier remboursement des frais de la guerre, en diminuant un des impôts qui pèsent le plus sur la propriété foncière,

Je vous invite donc à rechercher s'il ne serait pas possible d'opérer la suppression immédiate du second décime de l'enregistrement, en ne conservant de la loi générale préparée par le conseil d'Etat que les dispositions strictement nécessaires à l'équilibre du budget.

Cette mesure, jointe aux espérances de paix qui viennent de jour en jour plus certaines, contribuera, je l'espère, au développement de la prospérité publique.

Sur ce, monsieur le ministre, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

NAPOLÉON.

guirlandes de lierre, et détachait çà et là des crevasses d'une tour, des fleurs de giroflée, dont le parfum lui paraissait délicieux. Il se faisait décrire par sa sœur le plan du château ; il lui demandait force détails sur les chambres dévastées, les escaliers à moitié détruits, les massifs des cheminées gothiques au milieu desquelles s'élevait un cerisier sauvage, puis, baissant la tête et regardant en lui-même, il contemplait dans son imagination féconde la reproduction plus ou moins fidèle des ruines de Trélevané. L'entrée d'un souterrain creusé dans le roc vif excita surtout au plus haut degré la curiosité de Maurice : des prisonniers avaient dû languir dans ce cachot, des prisonniers condamnés aussi à vivre dans les ténèbres.

Trélevané n'a conservé aucune place dans l'histoire de notre province, mais la poésie populaire a retenu son nom, et, de nos jours encore, dans les chaumières, une complainte, qui n'a pas moins de soixante couplets, attendrit les cœurs sur les malheurs de Jeanne Le Bihan, la pauvre marquise. Maurice la connaissait, et, sur la prière de Lucien, il la chanta, ou plutôt il la raconta, mêlant alternativement la musique au simple récit. Imitons-le, en abrégant beaucoup cette trop longue ballade, dont

nous devons deux traductions différentes à des mains amies :

« Jeanne Le Bihan disait un jour à son père : Ce matin, en allant conduire les troupeaux à la montagne, j'ai rencontré Trélevané.

« Passant dans la vallée, j'ai vu Trélevané ; il avait à ses souliers des boucles d'argent, et il tenait à la main un bouquet de lavande.

« J'avais envie de lui demander ses fleurs, mais lui-même il me les offrit en disant : Jeanne, épouseriez-vous un gentilhomme qui vous demanderait en mariage ? »

« Le vieux Bihan sentit son cœur défaillir.

« — Ne pleurez pas, mon père, et ne méconnaissez pas votre fille ! Je ne suis pas si jeune que je n'aie pu répondre : Ce n'est ni sur les chemins ni dans les carrefours qu'on fait les mariages ; et puis, Trélevané, je ne suis pas de votre rang, moi la fille d'un laboureur.

« Vous êtes gentilhomme, vous êtes de sang noble, et vous devez choisir une demoiselle.

« Mon père, si j'épousais le marquis, ma vie ne durerait pas longtemps : sa famille irritée me ferait périr. »

Ainsi commence la légende de Trélevané : le mar-

quis persiste dans sa résolution ; il demande au paysan la main de Jeanne et l'obtient, après quelque résistance. Jeanne vient habiter le château, et la sœur aînée du seigneur accueille la nouvelle marquise par une insulte. Le frère s'indigne ; il va jusqu'à souffleter la femme orgueilleuse qui, jusque-là, avait commandé chez lui, et celle-ci, pour venger l'honneur de la famille, s'adresse à son oncle le baron, qui ne perd pas un instant et vient, accompagné d'une troupe de vassaux, provoquer un combat à mort. Vainement le jeune marquis veut se justifier, il faut accepter le combat ; le sang coule ; l'oncle tombe un des derniers, et six cadavres étendus autour du sien rougissent la terre. Effrayé de sa victoire, Trélevané fait à la hâte ses préparatifs de départ pour informer le roi de sa conduite, et la marquise, dominée par les pressentiments les plus sombres, lui déclare qu'elle sera morte avant son retour, et qu'il peut, dès à présent, préparer sa bière.

« Non, non, Jeanne, continue le poète, en faisant parler le marquis, ôtez cette frayeur de votre esprit ; vous ne verrez pas ma sœur ; je vous mettrai dans la chambre la plus haute, et la clef de cette chambre, je ne la confierai qu'à votre

père. » Et Trélevané s'éloigne ; il voit le roi qui l'absout de tout le sang versé ; il voit la reine, qui veut faire de Jeanne sa fille d'honneur. Heureux d'être pardonné, le gentilhomme breton se refuse aux autres faveurs ; ce qu'il veut, c'est le foyer paternel, et à ce foyer, sa chère compagne. Il revient donc en toute diligence à son château.

« Vite, dit-il, vite, apportez-moi une lumière, apportez-moi la clef de la chambre haute, que je rende à la joie celle qui m'attend. »

Hélas ! quand la chambre fut ouverte, Jeanne n'y était plus ; la cruelle sœur avait pénétré dans sa retraite, et Jeanne Le Bihan dormait dans la tombe depuis trois jours.

(La suite au prochain numéro.)

Les nouvelles apportées du Mexique par le Tampico portent la date du 19 mars et sont très-satisfaisantes. Juárez est en fuite et son armée n'existe plus. Les bandes de pillards ne se montrent plus que rarement. On a évacué Tabasco et Minatitlan.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Marché de Saumur du 16 Avril.

Froment (l'hectol.)	17 18	Huile de lin.	54 —
2 ^e qualité.	16 52	Paille hors barrière	30 60
Seigle.	10 —	Foin.	66 60
Orge.	8 75	Luzerne (les 750 k)	70 20
Avoine (entrée)	9 —	Graine de trèfle	45 —
Fèves.	11 50	— de luzerne.	57 —
Pois blancs.	26 —	— de colza.	26 —
— rouges.	22 —	— de lin.	29 —
Cire jaune (50 kil).	200 —	Amandes en coques	— —
Huile de noix ord.	57 50	(l'hectolitre).	— —
— de chenevis.	48 —	— cassées (50 k.)	— —

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).		ROUGES (3).	
Coteaux de Saumur 1863.	1 ^{re} qualité	Souzay et environs 1863.	90 à 100
Ordin., envir. de Saumur, 1863	1 ^{re} id.	Champigny, 1863.	1 ^{re} qualité 180 à 140
Saint-Léger et environs 1863.	2 ^e id.	Id.	2 ^e id. 120 à 140
Id.	1 ^{re} id.	Varrains, 1863.	90 à 100
Le Puy-N.-D. et environs 1863.	2 ^e id.	Bourgueil, 1863.	1 ^{re} qualité 100 à 100
La Vienne, 1863.	1 ^{re} id.	Id.	2 ^e id. 90 à 100
	2 ^e id.	Restigny 1863.	80 à 90
		Chinon, 1863.	1 ^{re} id. 80 à 90
		Id.	2 ^e id. 75 à 80

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE CHARIER.

Un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 4 avril courant, enregistré, homologue le concordat formé le 27 janvier dernier entre le sieur Jean Charier, entrepreneur de voitures publiques, demeurant à Saumur, et ses créanciers.

Le greffier du Tribunal, Th. BUSSON. (182)

Etudes de M^e AUDOUIN, notaire à Nueil, et de M^e HÈVRE, notaire à Vezins.

VENTE

DE QUATRE MAISONS ET DE MOBILIERS POUR CAUSE DE DÉPART.

1^{re}. Le lundi 25 avril 1864, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Audouin, notaire à Nueil, en la salle de la mairie de Vihiers, à la vente aux enchères des immeubles appartenant aux époux COUTIN-PROUST, aubergistes à Vihiers, consistant en quatre maisons et dépendances, ville de Vihiers, dont l'une, dite l'Hôtel des Trois-Marchands, sur le bord de la route impériale n° 160, de Saumur aux Sables, autrefois tenu par la famille Besnard et par M. Simon Delareux, et présentement par les époux Coutin; une autre, avantageusement placée pour le commerce, est habitée par M. Jamin, épiciier; la troisième, sur la route n° 9, d'Angers à Niort, pouvant convenir à un propriétaire, par ses vastes servitudes; la quatrième, dite le Pavillon, située sur la même route, avec une appartenance de huit ares;

Le tout sera vendu sur la mise à prix de 27,050 francs.

2^{es}. Et le mardi 26 du même mois et jours suivants, à neuf heures du matin, il sera procédé, par le ministère du même notaire, dans ledit Hôtel des Trois-Marchands, à la vente du mobilier et matériel garnissant ledit Hôtel des Trois-Marchands, en ce moment tenu par lesdits époux Coutin; ce mobilier comprenant dix lits garnis, linges, tables, armoire, et généralement tout le mobilier qui se trouve dans ledit hôtel.

S'adresser, d'ici aux 25 et 26 avril, jours fixés pour les adjudications, soit à M. MOTAIS, expert à Vihiers, mandataire des sieur et dame Coutin, soit auxdits M^e HÈVRE et AUDOUIN, notaires. (183)

Etude de M^e E. Leroux, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE, DEUX MAISONS

Situées à Bagneux, rue des Pauvres. Pour entrer en jouissance le 24 juin 1864.

Moyennant 7,500 francs chacune, S'adresser, pour traiter, audit M^e LEROUX. Facilités pour payer. (165)

AVIS aux créanciers des faillites Ouvrard père et fils et Eugène Ouvrard.

MM. les créanciers sont invités à remettre à MM. les syndics dans le plus bref délai possible leurs mémoires, détaillés et par dates, des fournitures dont ils sont créanciers. (184)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER,

Petit logement, écurie à deux chevaux, grande remise, vastes greniers, en construction neuve, avec jardin, place de la Gendarmerie. S'adresser audit notaire. (185)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE,

Ensemble ou séparément, 1^o UNE GRANDE MAISON, occupée par un café et un hôtel, parfaitement achalandés, tenus par M. Duclos.

2^o UN TERRAIN y adjoignant, ayant façade sur la rue de l'Ancienne-Gare. Le tout situé en face de la gare des voyageurs, au coin de la route de Rouen et de la rue de l'Ancienne-Gare.

La maison est d'un revenu de 1,800 fr., susceptible d'augmentation. Le terrain n'est point loué et pourra être vendu par lots, au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. CHARIER, entrepreneur de messageries à Saumur ou à M^e LEROUX, notaire à Saumur.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M^e CLOUARD, notaire,

Le dimanche 1^{er} mai 1864, à midi.

1^o UNE MAISON, à Saumur, Grande-Rue-Saint-Nicolas, n° 33, occupée par M. Boutin, marchand gantier.

Prix de revient : 14,000 francs. — Mise à prix : 8,500 francs.

2^o UNE MAISON, à Saumur, Grande-Rue-Saint-Nicolas, n° 31, occupée en partie par M. Ratouis, ébéniste.

Prix de revient : 35,800 francs; — mise à prix : 17,000 francs.

3^o UNE MAISON, à Saumur, place du Chemin-de-Fer, en face la gare des voyageurs; avec deux jardins, bassin et pièce d'eau.

Prix de revient : 27,000 francs; — mise à prix : 17,000 francs.

Pour la désignation voir les placards affichés.

Toutes facilités seront données pour les paiements.

S'adresser, pour visiter les biens et traiter avant l'adjudication, à M. BARRABANT, près la gare, et à M^e CLOUARD, notaire. (163)

APPARTEMENT A LOUER

Rue d'Orléans, 99. S'adresser à M^{me} veuve LECHAT.

Etude de M^e BRAYER, notaire à Chouzé (Indre-et-Loire).

A VENDRE DEUX MOULINS A VENT

En Pelouze, commune de Chouzé.

Chaque moulin contient une paire de meules, montées à l'anglaise, et tous les accessoires, bluterie pour fleur.

Bâtimens d'habitation et d'exploitation, et 17 ares de terre labourable autour des moulins, le tout en un seul tenant.

Une très-belle clientèle est attachée à ces moulins.

Entrée en jouissance de suite.

Il sera accordé toutes facilités pour les paiements.

S'adresser, pour traiter et pour tous renseignements, à M^e BRAYER, notaire à Chouzé. (164)

A VENDRE OU A LOUER

Pour la St-Jean prochaine, A des conditions très-avantageuses, UNE MAISON

Située rue Bodin, n° 14, composée de 9 chambres bien décorées.

S'adresser, dans la maison, à M. Grosbois, vérificateur. (186)

A VENDRE

Ensemble ou par lots, LA SUPERFICIE DU TERRAIN de LA MINOTERIE DE SAUMUR

Située à la Croix-Verte, route du Mans,

Ayant en surface 50 mètres de façade sur 50 mètres de profondeur. S'adresser à M. PRÊTRE, entrepreneur, sur les Ponts. (679)

A VENDRE

UNE JOLIE JUMENT, Agée de 5 ans, Achetée au haras de Saumur, lors de la réduction de l'effectif. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, Un SECOND ÉTAGE, comprenant deux chambres et deux cabinets, salle à manger et cuisine, — cave et grenier, rue du Temple, n° 4, près la rue Neuve-Beaurepaire. S'adresser à M. PINET, dans la maison, ou, en cas d'absence, à M. A. LEROY, rue du Petit-Maure. (187)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1864, PORTION DE MAISON AVEC REMISE ET ÉCURIE Place de l'Arche-Dorée. S'adresser à M. DUPAYS, couvreur, près du Champ-de-Foire, ou à M^e LEROUX, notaire. (78)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1864, MAISON Avec Écuries, Remises, autres Servitudes, Cour et Jardin, Située rue Saint-Nicolas. S'adresser à M. FOUCHER, rue de Bordeaux, 53. (152)

SOUFRE SUBLIME

GARANTI PUR,

Pour le Soufrage de la Vigne,

A 35 fr. les 100 kilog. — Valeur, 30 jours.

Chez M. PERALO, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

LA VILLE DE SAUMUR,

Son Budget,

SES TRAVAUX, SES EMPRUNTS,

Par le D^r BINEAU,

Membre du Conseil municipal.

PRIX : 1 FRANC.

A Saumur, chez M. JAVAUD, libraire, et au bureau du journal.

Maladie de la Vigne.

POUDRE ANTI-OÏDIQUE

De A. BAUDRIMONT et H. LE MAT.

Plus active que le soufre, n'exposant pas dans son emploi aux mêmes dangers, et revenant à moitié meilleur marché, elle agit par toutes les températures, fortifie la vigne et améliore la qualité du vin, auquel elle contribue à donner une saveur franche, pure et exempte de tout mauvais goût. Les résultats en sont attestés par plus de 200 propriétaires de la Gironde, parmi lesquels S. Em. le cardinal-archevêque de Bordeaux.

Agents à Saumur, pour tout le département, MM. SALOMON et BENARD, rue Beaurepaire. (162)

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 16 AVRIL.			BOURSE DU 18 AVRIL.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	66 08	» 30	» »	67 40	» 60	» »
4 1/2 pour cent 1852.	93 55	» »	» 05	94 »	» 45	» »
Obligations du Trésor.	441 25	1 25	» »	441 25	» »	» »
Banque de France.	3306	» »	» »	3300	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.).	1310	» »	» 15	1310	» »	» »
Crédit Foncier, nouveau.	1275	» »	» »	1295	» 20	» »
Crédit Agricole.	715	» »	» »	720	» 5	» »
Crédit industriel.	775	» 1 25	» »	772 50	» »	» 2 50
Crédit Mobilier.	1212 50	37 50	» »	1270	» 57 50	» »
Comptoir d'esc. de Paris.	860	» »	» 2 50	862 50	» 2 50	» »
Orléans (estampillé).	895	» »	» 6 25	900	» 5	» »
Orléans, nouveau.	805	» »	» 12 50	810	» 5	» »
Nord (actions anciennes).	978 75	» »	» 1 25	982 50	» 3 75	» »
Est.	485	» »	» »	485	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	951 25	6 25	» »	955	» 3 75	» »
Lyon nouveau.	900	» 2 50	» »	897 50	» »	» 2 50
Midi.	667 50	» »	» 10	690	» 22 50	» »
Ouest.	503 75	1 25	» »	500	» »	» 3 75
C ^e Parisienne du Gaz.	1670	» »	» 7 50	1670	» »	» »
Canal de Suez.	465	» »	» 5	467 50	» 2 50	» »
Transatlantiques.	550	» »	» 2 50	552 50	» 2 50	» »
Emprunt italien 5 0/0.	68 80	» 15	» »	69 70	» 90	» »
Autrichiens.	417 50	» »	» 2 50	420	» 2 50	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	560	» 2 50	» »	562 50	» 2 50	» »
Victor-Emmanuel.	372 50	» »	» 2 50	375	» 2 50	» »
Russes.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Romains.	345	» 5	» »	345	» »	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	666 25	6 25	» »	690	» 23 75	» »
Saragosse.	582 50	» »	» 2 50	585	» 2 50	» 5
Séville-Xères-Séville.	415	» »	» 1 25	420	» 5	» »
Portugais.	327 50	» »	» 11 25	330	» 2 50	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	305	»	»	»	303 75	»	»
Orléans.	295	»	»	»	295	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	293 75	»	»	»	293 75	»	»
Ouest.	291 25	»	»	»	291 25	»	»
Midi.	292 50	»	»	»	292 50	»	»
Est.	290	»	»	»	291 25	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.